

**PROMULGATION**

**RÈGLEMENT RCA11 09008**

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2011, le règlement suivant:

**RCA11 09008** : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CLÔTURES (R.R.V.M., CHAPITRE C-5) DE L'ANCIENNE VILLE DE MONTRÉAL À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE (dossier 1101940007).

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi, et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

**DONNÉ** à Montréal, ce huitième jour d'octobre deux mille onze.

Diane Rodrigue  
Secrétaire d'arrondissement substitut  
Directrice - Performance, greffe et services administratifs